

**Fiche de données de sécurité**

Suivant les règlements (CE) N° 1907/2006 & (CE) N° 1272/2008

Numéro de FDS 364      Date de création 31 October 2008      Date de la dernière révision 21 February 2022

**1 - Identification du produit et de la société****a - Identifiant du produit utilisé sur l'étiquette**

Tradenames: SUPERWOOL E COATING

**b - Identification du produit**

PRODUITS A BASE DE LAINES DE SILICATE ALCALINO-TERREUX

**c - Utilisation du produit**

Ce(s) produit(s) est(sont) utilisé(s) dans les domaines de l'isolation thermique, des écrans thermique, du calorifugeage, des joints et joints d'expansion, dans les fours industriels, les fours tunnel, les chaudières et autres équipements de process ainsi que dans le domaine de l'aérospatial, de l'automobile et de l'électroménager et comme systèmes de protection feu passive et dispositifs coupe-feu. (Veuillez vous référer à la documentation technique pour plus d'informations).

**d - Fabricant/fournisseur**

<b>Morgan Thermal Ceramics Canada</b> 185 Walkers Line Burlington, Ontario L7M 1L1 CANADA (PHONE: 905-335-3414)	<b>Morgan Thermal Ceramics</b> Thermal Ceramics Inc. P. O. Box 923; Dept. 300 Augusta, GA 30903-0923 USA
---	--

**e -**

Pour plus d'information sur le programme de suivi des produits ou en cas d'urgence:

Hotline - 1-800-722-5681

Fax 1 706-560-4054

Pour obtenir d'autres fiches de données de sécurité ou pour s'assurer que cette version est la plus récente pour le produit concerné, consultez notre site Internet [www.morganthermalceramics.com](http://www.morganthermalceramics.com) ou écrire à [MT.NorthAmerica@morganplc.com](mailto:MT.NorthAmerica@morganplc.com)

**2 - Identification des dangers****a - Classification des produits chimiques conformément au paragraphe (d) de la norme §1910.1200**

En vertu de la norme HCS 2012 de l'OSHA, ce produit est classé en tant qu'irritant cutané et oculaire de catégorie 2.

**b - Terme d'avertissement, déclaration(s) de danger, symbole(s) et mise(s) en garde conformément au paragraphe (f) de la norme §1910.1200****Pictogrammes de danger****Mentions de danger**

Provoque une légère irritation cutanée.

Provoque une irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer une irritation temporaire des yeux, de la peau et des voies respiratoires exposés.

**Mises en garde**

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

En cas d'inquiétudes relatives à une exposition, consulter un médecin.

Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales.

**En cas d'urgence**

left intentionally blank

**c - Effets chroniques**

Non applicable

**d - Règle relative au mélange**

Sans objet.

### 3 - Composition / Information sur les composants

COMPOSANTS	NUMERO CAS	% EN POIDS
Eau	7732-18-5	45-60
Laine de silicate alcalino-terreux <sup>(1)</sup>	436083-99-7	20-40
Silice (amorphe)	Non communiqué	15-25
Chrome (III) <sup>(2)</sup>	16065-83-1	0-12
Cuivre <sup>(2)</sup>	7440-50-8	0-6
Trioxyde de molybdène	1313-27-5	0-8

<sup>(1)</sup> **Définition CAS:** Silicate d'alcalino-terreux (AES) constitué de silice (50-82% en poids), oxyde de calcium et de magnésium (18-43% en poids), oxyde d'aluminium, de titane de zircon (moins de 6% en poids) et des oxydes en trace. Cette composition CAS couvre les produits de Morgan Thermal Ceramics laines de silicate de calcium et de magnésium (CAS n° 329211-92-9) et laines de silicate de calcium, de magnésium et de zirconium (CAS n° 308084-09-5).

<sup>(2)</sup> Note : Seulement dans le revêtement du produit Superwool E.

b -

(Voir section 8 " Contrôle de l'exposition/Protections individuelles)

#### d - Impuretés et additifs stabilisants

Sans objet.

### 4 - Premiers secours

#### a - Descriptions des mesures requises, sous-divisées selon les différentes voies d'exposition, c'est-à-dire, inhalation, contact cutané et oculaire, et ingestion

##### Yeux

Si les yeux sont irrités, rincer abondamment immédiatement avec de l'eau à température durant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être maintenues écartées des yeux afin d'assurer un rinçage efficace. Ne pas frotter les yeux.

##### Peau

##### Voies respiratoires

En cas d'inflammation des voies respiratoires déplacer la personne dans une zone sans poussière. Pour plus d'informations sur les moyens de réduire ou éliminer l'exposition référez vous à la section 8.

##### Voies gastro-intestinales

En cas d'irritation gastrointestinale déplacer la personne dans une zone sans poussière.

#### c - Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

### 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

#### a - Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux avoisinants.

#### c - Codes NFPA

Inflammabilité: 0 Santé: 1 Réactivité: 0 Spécial: 0

#### b - Dangers NFPA inhabituels

Aucun

### 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

a -

Eviter de générer de la poussière. Utilisez des méthodes réduisant la poussière telles que l'humidification ou l'aspiration pour nettoyer les zones de travail. Lors des opérations de nettoyage par aspiration l'aspirateur doit être équipé avec un filtre haute efficacité. L'utilisation d'air comprimée ou le balayage à sec ne doivent pas être utilisés.

b -

left blank intentionally

### 7 - Manipulation et stockage

#### a - Manipulation

Limiter l'utilisation d'outils mécanisés s'ils ne sont reliés à un système d'aspiration. Utiliser des outils à main quand c'est possible. Nettoyer la zone de travail fréquemment à l'aide d'un aspirateur équipé d'un filtre HEPA ou balayer après avoir humidifié afin de limiter l'accumulation de débris. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage.

#### b - Conteneurs vides

L'emballage peut contenir des résidus de produit. Ne pas réutiliser.

#### Entreposage

L'emballage du produit peut contenir des résidus. Ne pas réutiliser

## 8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### a - Valeurs limites d'exposition/Tableau de recommandations

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION (VLE)			
COMPOSANT PRINCIPAL	PEL OSHA	TLV de l'ACGIH	VLE RECOMMANDEE PAR LE FABRICANT
Lainede silicate alcalino-terreux	Non établi	Non établi	1 f/cc, moyenne pondérée sur 8 heures
Silice amorphe	(80 mg/m <sup>3</sup> + % SiO <sub>2</sub> ) ou 20 mppcf	Non établi	Aucune
Chrome (III)	0.5 mg/m3	0.5 mg/m3	Aucune
Trioxyde de molybdène	5 mg/m3 (éléments solubles en tant que Mo)	0.5 mg /m3 (Alvéolaire)	Aucune

### b - Mesures techniques

Utiliser des mesures de contrôle techniques telles que des systèmes d'aspiration au poste de travail au plus près des points d'émission, tables aspirantes par le dessous, outils avec système de contrôle des expositions, équipements de manipulation adaptés permettant de limiter les émissions de poussières fibreuses.

### c - Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

#### EPI - Peau

Utiliser des gants (en coton par exemple) une protection de la tête ainsi qu'une combinaison couvrant l'ensemble du corps suivant nécessité afin de prévenir de toute irritation cutanée. Des vêtements de protection lavables ou jetables peuvent être utilisés. Si possible ne pas emmener des vêtements non lavés à la maison. Si des vêtements sales doivent être emmenés à la maison l'employeur devra s'assurer que les employés soient bien formés aux meilleures pratiques afin de limiter les expositions non-professionnelles (Ex: aspirer les vêtements avant de quitter son travail, laver les habits de travail séparément, rincer la machine à laver avant d'y introduire d'autres vêtements, etc.)

#### EPI - Yeux

Porter des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou tout autre forme de protection des yeux conformes aux standards de l'OSHA afin de prévenir toute irritation des yeux. L'utilisation de lentilles de contact n'est pas recommandée si elle ne sont pas utilisées en combinaison avec un autre protection oculaire appropriée. Ne pas toucher les yeux avec des mains ou des matériaux contaminés. Si possible mettre à disposition un rince oeil à proximité.

#### EPI - Voies respiratoires

Lorsqu'il n'est pas possible ou faisable de réduire les expositions aux poussières alvéolaires par des moyens techniques il est recommandé d'encourager les employés à suivre les mesures de bonne pratique et d'utiliser des protections respiratoires. Pour des expositions à la poussière en-dessous de la valeur limite d'exposition l'utilisation d'équipements de protection respiratoire n'est pas nécessaire, mais des masques anti-poussière du type N-95 ou supérieurs peuvent être utilisés sur la base du volontariat. Se conformer aux standards de protection respiratoire de l'OSHA 29 CFR 1910.134 et CFR 1926.103 pour les dangers en rapport avec l'exposition particulaire et les aérosols solides que l'on pourra rencontrer dans l'environnement de travail. Pour les informations les plus récentes sur les équipements de protection respiratoire consultez votre fournisseur.

## 9 - Propriétés physiques et chimiques

Odeur et apparence	Supension liquide de particules fibreuses
b - Odeur	Not applicable
c - Seuil de l'odeur	Not applicable
pH	Non applicable
Point de fusion	1260°C (2300°C)
Point d'ébullition	Non applicable
g - Point d'inflammabilité	Not applicable
h - Taux d'évaporation	Not applicable
i - Inflammabilité	Not applicable
j - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Not applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (Air=1)	Non applicable
Solubilité dans l'eau (%)	Inférieur à 1mg/litre
Gravité spécifique	1.2
o - Coefficient de partage : n-Octanol/eau	Not applicable
p - Température d'auto-inflammabilité	Not applicable
q - Température de décomposition	Not applicable
r - Viscosité	Not applicable

## 10 - Stabilité et réactivité

### a - Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

### b - Conditions à éviter

Aucun

### Polymérisation dangereuse

Non applicable

### d - CONDITIONS A EVITER

Éviter tout contact avec des acides forts

### e - MATERIAUX INCOMPATIBLES

Éviter tout contact avec des acides forts

### f - PRODUITS DE DECOMPOSITION

Aucun

## 11 - Informations toxicologiques

left blank intentionally

### b - Toxicité aigue

#### PROPRIETES IRRITANTES

Les fibres Superwool donnent des résultats négatifs lorsque testé suivant les méthodes approuvées (Directive 67/548/CEE, Méthode B4). Tout comme les autres fibres minérales et autres fibres naturelles, les fibres contenues dans ce produit peuvent provoquer une légère irritation mécanique provoquer des démangeaisons et plus rarement chez des individus particulièrement sensibles une rougeur temporaire. Contrairement à d'autres réactions irritantes cette irritation n'est pas le résultat d'une réaction allergique ou d'un effet chimique sur la peau mais est causée par un effet mécanique.

### c - Epidémiologie

left blank intentionally

### d - Toxicologie

Laines AES : les fibres contenues dans les produits énumérés dans le titre ont été conçues pour être rapidement éliminées du tissu pulmonaire. Cette faible biopersistance a été confirmée dans de nombreuses études sur les fibres AES à l'aide du protocole de l'Union européenne ECB/TM/27(rév. 7). Lorsqu'elles sont inhalées, même à des doses très élevées, elles ne s'accumulent pas à un taux pouvant produire des effets biologiques indésirables graves. Au cours des études de toxicité chronique, aucun effet lié à une exposition plus important que les effets observés avec de la poussière « inerte » n'a été relevé. Les études de toxicité subchronique aux doses maximales réalisables ont entraîné dans le pire des cas une réaction inflammatoire bénigne. Les fibres possédant la même capacité à persister dans le tissu n'entraînent pas de tumeurs lorsqu'elles sont injectées dans la cavité péritonéale des rats.

Les composés du molybdène constituent un poison par voie sous-cutanée et par voie intrapéritonéale. Le molybdène et ses composés sont fortement toxiques selon les essais réalisés sur les animaux. Les symptômes d'une intoxication aiguë comprennent l'irritation gastro-intestinale grave accompagnée de diarrhées, le coma et le décès entraîné par une insuffisance cardiaque. Les animaux de laboratoire exposés à de forts taux de Mo accumulés dans les poumons, la rate et le cœur ont présenté une diminution de l'ADN ou de l'ARN dans le foie, les reins et la rate. (Sax, Dangerous Properties of Industrial Materials, eighth edition.)

Voies d'exposition : De la poussière, du brouillard et/ou des fumées générées au cours d'un traitement physique ou métallurgique peuvent être inhalés ou ingérés, ou entrer en contact avec la peau ou les yeux.

Effets aigus :

Inhalation : Peut entraîner une irritation des voies respiratoires supérieures.

Ingestion : Peut provoquer une intoxication aiguë au molybdène.

Peau : Peut entraîner une irritation.

Yeux : Peut entraîner une irritation.

Effets chroniques :

Inhalation : Peut entraîner une pneumoconiose, une anémie, un hyperthyroïdisme, une anomalie des tests de la fonction hépatique, une augmentation du risque de goutte.

Ingestion : Peut provoquer une intoxication chronique au molybdène.

Peau : Aucun effet chronique enregistré.

Yeux : Aucun effet chronique enregistré.

Organes cibles : Peut affecter les poumons, les os, la rate, l'appareil respiratoire, le système nerveux, le foie, le sang et le cœur.

Pathologies aggravées par l'exposition : Troubles pulmonaires préexistants.

Cancérogénicité : TPN : CIRC, aucune : OSHA, aucune : Non

Centre International de Recherche sur le Cancer et National Toxicology Program

Sans objet.

## 12 - Informations écologiques

Aucune donnée disponible.

### c - Potentiel de bioaccumulation

### d - Mobilité dans le sol

### e - Autres effets indésirables (tels que dangereux pour la couche d'ozone)

Aucun effet indésirable de ce matériau sur l'environnement n'est prévu.

## 13 - Considérations relatives à l'élimination

### Gestion des déchets

A moins de les humidifier, ces déchets sont par nature poussiéreux, ils doivent donc être correctement emballés avant leur mise en décharge.

Sur certains sites de décharges autorisés, des dispositions particulières peuvent être prévues pour assurer que les déchets soient pris en charge rapidement afin d'éviter que les poussières soient emportées par le vent. Vérifier les réglementations nationales ou régionales pouvant s'appliquer.

### INFORMATION COMPLEMENTAIRE

## 14 - Informations relatives au transport

a -

Class de danger: Non réglementé Numéro des Nations Unis: Non applicable  
Etiquette: Non applicable Numéro Amérique du Nord (NA): Non applicable  
Affichage: Non applicable Billet de chargement: Nom du produit

b - Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet

c - Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

d - Groupe d'emballage, le cas échéant

Sans objet.

e - Risques environnementaux (par exemple, Polluant marin [Oui/Non])

N°

f - Transport en vrac (en vertu de l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du Code IBC)

Non réglementé.

g - Précautions spéciales dont l'utilisateur doit être informé ou qu'il doit respecter en ce qui concerne le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations

Sans objet

INTERNATIONAL

Class de danger TDG Canada: Non réglementé

Non classé comme une marchandise dangereuse suivant l'ADR (Route), RID (Train), IATA (air) ou IMDG (bateau)

## 15 - Informations Réglementaires

15.1 -

### REGLEMENTATIONS DES ETATS UNIS

**SARA Titre III:** L'enduction du Superwool E contient de chrome, du cuivre et du trioxyde de molybdène substances déclarables conformément à la section 313 de la réglementation SARA Titre III et 40CFR Partie 373. De plus le composé du chrome est listé dans le table CCWE – Concentrations de constituants dans les extrait de déchets dans la réglementation EPA (40CFR268).

**OSHA:** Se conformer aux règles de communication de dangers 29 CFR 1910, 1200 et 29 CFR 1926.59 et les règles de d'utilisation de protections respiratoires 29 CFR 1910.134 et 29 CFR 1926.103.

**TSCA:** Plusieurs numéros CAS ont été attribués aux laines AES. Toutefois il n'est pas nécessaire de les lister dans l'inventaire TSCA si nécessaire.

**CERCLA:** Les laines AES contiennent des fibres dont le diamètre moyen est supérieur à un micron et n'est donc pas considéré comme une substance dangereux au sens de la réglementation CERCLA.

**CAA:** Les laines AES contiennent des fibres dont le diamètre moyen supérieur à un micron et n'est donc pas considéré comme un polluant atmosphérique dangereux.

**Etats:** A notre connaissance les laines AES ne sont réglementées dans aucun état. En cas de doute, contactez votre agence de réglementation locale.

15.2 -

### REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

**SIMDUT Canada :** Aucune catégorie du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail ne s'applique à ce produit.

**APE Canada :** Si nécessaire, toutes les substances de ce produit sont listées dans la liste intérieure des substances (LIS)

**Union européenne :** Suivant la note Q de la directive 97/69/CE de la commission européenne ces produits sont exonérés de toute classification cancérigène dans les états membres de l'Union européenne.

## 16 - Autres informations

left blank intentionally

### Dévitirification

PRECAUTION A PRENDRE APRES UTILISATION LORS DE L'ENLEVEMENT.

Les isolations haute température (LIHT) sont essentiellement utilisées pour maintenir la température dans un volume clos à 900°C ou au-delà. La température d'exposition maximum a lieu sur la face chaude de l'isolant. La température à l'intérieur de l'isolant décroît de la face chaude vers la face froide dans la mesure où l'isolant s'isole lui même. Dès lors seule une épaisseur fine de la face chaude de l'isolant se dévitirifie et la poussière alvéolaire générée durant l'enlèvement de l'isolant ne contient pas de niveaux détectables de silice cristalline en général.

L'évaluation toxicologique des effets de la présence de silice cristalline dans des laines d'isolation haute température chauffées artificiellement n'ont pas montrés d'accroissement de toxicité in vivo ou in vitro. La combinaison de différents facteurs comme la fragilité des fibres ou la présence de cristaux noyés dans la structure vitreuse de la fibre et donc non biologiquement disponibles, peuvent expliquer l'absence de toxicité. L'évaluation de l'ARC telle que donnée dans la monographie 68 n'est pas adéquate dans la mesure où la silice cristalline n'est pas biologiquement disponible dans les laines d'isolation haute température après service.

### Elimination après usage

De fortes concentrations de fibres et autres poussières peuvent être générées lorsque des produits après-utilisation sont manipulés lors de leur enlèvement. C'est pourquoi l'EFIA et RCFC recommandent:

a) Des mesures de contrôle sont prises afin de réduire les émissions de poussière et

b) Tout le personnel directement impliqué porte un masque approprié pour réduire l'exposition et être conforme aux valeurs limites réglementaires.

Pour plus d'information appelez la hoté line du Programme de suivi des produits Thermal Ceramics au 800-722-5681.

### Evaluation de danger SIMD

HMIS santé: 1

HMIS feu: 0

HMIS réactivité: 0

HMIS protection personnel: A déterminer par l'utilisateur

### Fiches de données techniques

#### Sommaire des révisions

#### FDS préparée par

SDS préparée par: DEPARTEMENT SANTE, SECURITE & ENVIRONNEMENT MORGAN THERMAL CERAMICS

#### Avis au lecteur

Les renseignements donnés dans cette fiche sont fournis en toute bonne foi et sont considérés comme fiables à la date de la fiche de données de sécurité. Les employeurs peuvent utiliser cette FDS afin de compléter d'autres informations dont ils ont connaissance afin d'assurer la sécurité et la santé de leur employés et l'utilisation correcte de leurs produits. Ce résumé des données appropriées représente une opinion professionnelle; les employeurs noteront que les informations perçues comme moins adaptées n'ont pas été incluses dans cette FDS. C'est pourquoi, prenant en compte la forme résumée de la FDS Morgan Thermal Ceramics ne donne aucune garantie (exprimée ou impliquée), n'assume aucune responsabilité, ne fait aucune déclaration concernant l'exhaustivité de ces informations ou son applicabilité pour l'usage envisagé par l'utilisateur.